

COMMUNIQUÉ DES DÉCISIONS

Séance plénière de la Commission nationale du débat public
5 février 2020

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. SAISINES - ARTICLES L.121-8-I, L.121-8-II et L.121-10

- **Projet de prolongement de la ligne 2 du métro marseillais (Métropole Aix-Marseille-Provence) :** suite à la saisine de Métropole Aix-Marseille-Provence reçue le 19 décembre 2019, la CNDP décide de ne pas donner suite, considérant que la saisine est incomplète.
[Consulter la décision](#)
- **Projet de réforme du gouvernement relatif à la privatisation de la société Aéroport de Paris :** suite à la saisine de Patrick KANNER, reçue le 26 novembre 2019, demandant un débat public autour de la privatisation de la société Aéroport de Paris et de ses conséquences, la CNDP décide que la saisine est irrecevable.
[Consulter la décision](#)

II. DEMANDES DE DESIGNATION DE GARANT.E.S (L.121-17, L.121-19)

- **Projet de ZAC Cluster des Médias JO 2024 (93) :** suite à la demande de désignation de garants reçue le 20 janvier 2020, la CNDP désigne Sylvie DENIS-DINTILHAC et Jean-Louis LAURE garants de la participation du public par voie électronique.
[Consulter la décision](#)
- **Projet de ZAC Plaine Saulnier JO 2024 (93) :** suite à la demande de désignation de garants reçue le 27 janvier 2020, la CNDP désigne Sylvie DENIS-DINTILHAC et Jean-Louis LAURE garants de la participation du public par voie électronique.
[Consulter la décision](#)
- **Projet de réaménagement de la Porte Maillot JO 2024 (92) :** suite à la demande de désignation de garants reçue le 23 décembre 2020, la CNDP désigne Sylvie DENIS-DINTILHAC, Jean-Louis LAURE et François NAU garants de la participation du public par voie électronique.
[Consulter la décision](#)

PROCÉDURES EN COURS

I. DEBATS PUBLICS

- **Eolien en mer au large de la Normandie :** la CNDP désigne Dominique LEGUY membre de la commission particulière du débat public.
[Consulter la décision](#)

- **Eolien flottant au sud de la Bretagne** : la CNDP désigne Karine BESSE, Jérôme LAURENT, Jean-Pierre BOMPARD et Michèle PHILIPPE membres de la commission particulière du débat public.
[Consulter la décision](#)
- **Plan Stratégique Nationale de la Politique Agricole Commune (PSN PAC)** : la Commission nationale considère que le dossier du maître d'ouvrage est suffisamment complet, et que les modalités sont adaptées pour engager le débat public qui se déroulera du 23 février 2020 au 31 mai 2020.
[Consulter la décision](#)

II. CONCERTATIONS PRÉALABLES

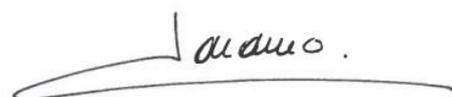
- **Projet RunEVA d'outil de gestion multifilière des déchets sur l'île de la Réunion** : la CNDP donne acte du bilan des garants Laurent PAVARD, Dominique DE LAUZIERES et Bernard VITRY.
[Consulter la décision](#)

III. PARTICIPATION DU PUBLIC JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- **Projet de tramway TAeO de l'agglomération CINOR – Nord de l'île de la Réunion** : suite à la publication le 17 décembre 2020 par le Conseil communautaire du nord de la Réunion des enseignements qu'il tire de la concertation préalable, la CNDP prend acte de la réponse du maître d'ouvrage et désigne Renée AUPETIT garante de la bonne information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.
[Consulter la décision](#)
- **Projet de complexe touristique et de logements Chambord Country Club** : suite à la publication le 10 janvier 2020 par le maître d'ouvrage des enseignements qu'il tire de la concertation préalable, la CNDP considère que ces derniers appellent des précisions afin de garantir le droit à l'information du public. Elle désigne Jean-Paul PUYFAUCHER garant de la bonne information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.
[Consulter la décision](#)
- **Nœud Ferroviaire Lyonnais à Long Terme (SNCF Réseau)** : suite à la publication le 11 décembre 2019 de la décision que le maître d'ouvrage prend au terme du débat public, la CNDP recommande d'apporter un certain nombre de précisions et décide de nommer Barbara SERRANO garante de l'information et de la participation du public jusqu'à l'enquête publique.
[Consulter la décision](#)

IV. AUTRES

- **Recommandations sur la participation numérique** : la CNDP désigne Pascal CLOUAIRE rapporteur.
[Consulter la décision](#)



Chantal JOUANNO